



## Prescription acquisitive

Par **Gribouille12**, le **16/07/2020** à **07:47**

Bonjour. Nous souhaitons acheter une résidence secondaire (maison de village mitoyenne) pour laquelle 2 pièces ont été construites, il y a plus de 30ans sur une cave mitoyenne qui n'est pas de la propriété du vendeur... Quelles démarches demander au vendeur pour attester la prescription acquisitive avant achat ? Un acte notarié avec témoignages des voisins et du maire et des factures de travaux suffisent ils (la taxe foncière de cette cave n'est pas payée par le vendeur mais par les propriétaires de la cave)? Merci de votre aide

Par **youris**, le **16/07/2020** à **11:09**

bonjour,

ces 2 pièces ont été construites sur un terrain qui n'appartenait pas à votre vendeur et donc ces 2 pièces n'appartiennent pas à votre vendeur ?

pour la procédure de l'action de la prescription acquisitive, voir ce lien :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/action-usucapion-reconnaissance-propriete-immobiliere-17070.htm>

salutations